

Séance du mercredi 27 février 2019 à 20h15
Convocation du 4 février 2019

Le conseil syndical légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne-Françoise Gautheron.

En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 13 (3 pouvoirs)

Présents : Mme Gautheron et M. Dhoury (Choisy-au-Bac), Mme Rigault (Attichy), Mme El Amrani (Margny lès Compiègne), Mme Allaume et M. Fabis (Francières), Mme Lajous et Mme Peiler (St-Crépin-aux-Bois), M. Bellanger (Vieux-Moulin), M. Baratte (Pierrefonds).

Absents excusés : Mme Coubard (Hémévillers pouvoir à Mme El Amrani), Mme Muller (Margny lès Compiègne), M. Lafourcade, M. Lecat (Rethondes pouvoir à Mme Gautheron), Mme Vaillant (Vieux-Moulin pouvoir à M. Bellanger).

Lauranne Leroy, Laure Equoy (personnel administratif) sont également présentes.
Sophie Kipfer (directrice) est excusée pour raisons personnelles.

Constatant le quorum atteint, la présidente ouvre la séance à 20h45.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Baratte est nommé secrétaire de séance.

2 - Approbation des comptes rendus des réunions de conseil syndical du 30 mai 2018, 19 septembre 2018 et 8 janvier 2019.

Les comptes rendus, transmis préalablement aux élus, sont adoptés à l'unanimité.

3 - Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2019

La présidente rappelle l'obligation de voter le tableau des effectifs et le présente.

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

Tableau des effectifs / emplois

	Cat	POSTES OCCUPÉS		SPECIALITÉ	Temps poste	Temps de travail 2018/19	%travail /poste 2017/2018	
		Temps complet	Temps non complet					
Filière culturelle	B	titulaire		Intervenant scolaire, hautbois	100%	100%	100%	
	B		titulaire	Piano	50%	50%	100%	
	B		titulaire	Violon	50%	57%	114%	
	B		contractuel	Chant	40%	33%	83%	
	B		contractuel	Danse contemporaine	50%	69%	138%	
	B		contractuel	Percussion	50%	57%	114%	
	B		contractuel	Violoncelle	50%	36%	72%	
	B		CDI	Tuba	10%	35%	350%	
	B		Activité accessoire	Cor d'harmonie	17,50%	19%	109%	
	B		Activité accessoire	Trompette	20%	13%	65%	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	titulaire		Chef de chœur	100%	100%	100%
		B	titulaire		Intervenant scolaire	100%	100%	100%
		B	titulaire		Piano	100%	100%	100%
		B		titulaire	Clarinette/saxo	50%	50%	100%
		B		titulaire	Flûte trav.	50%	65%	130%
		B		titulaire	Formation musicale	25%	35%	140%
		B		titulaire	Guitare	75%	75%	100%
	Poste spécifique	A	titulaire		Directrice artistique	100%	100%	100%
	Filière administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		titulaire	Assistante de gestion administrative	64% (22h30)	64% (22h30)
Adjoint administratif principal de 2ème classe		C		titulaire	Accueil, scolarité, assistance à l'organisation de projet	86% (30h)	86% (30h)	100%

4 - Demandes de subvention au syndicat intercommunal pour l'année 2019

La présidente rappelle que les dossiers de demande de subvention étaient à remplir pour le 19 janvier 2019. L'association *Musiques en campagne* a envoyé tardivement sa demande pour 2018 mais il manque encore des pièces annexes, la demande est donc mise en attente.

Pour l'association des Amis de l'Atelier musical, la demande de subvention fait apparaître une demande d'augmentation de 1000€, soit un montant de 3000€ pour 2019. La présidente souhaiterait rencontrer Madame Leclere, présidente de l'association des Amis de l'Atelier musical, afin d'envisager une convention entre l'association et le SIVOC pour clarifier les conditions de

collaboration. La présidente relève que : le bilan comptable fourni par l'association porte sur la période 2017-2018 et a été arrêté au 30 septembre 2018, de sorte que les comptes du concert Dogora (dépenses et recettes) spécifique à l'association ne sont pas visibles (cf. p. 5 du bilan de l'association).

Les recettes 1 480 € mentionnées pour le spectacle de danse 2018 sont encaissées par l'association tandis que les frais de locations de la salle de l'Espace Jean Legendre et de gardiennage sont financés par le SIVOC. La présidence s'interroge sur l'interdépendance de ces dépenses/recettes/engagement du personnel de l'Atelier musical (très mobilisé par l'entretien des instruments de l'association) et émet l'importance de clarifier le rôle de l'association vis-à-vis du SIVOC. Elle propose de maintenir la subvention 2019 identique à celle de 2018 pour permettre à l'association de fonctionner et de reporter le versement du solde à l'automne 2019 lorsque ces points seront éclaircis.

Madame Equoy précise que la demande de l'association des *Amis de l'Atelier musical* repose sur un constat des bilans comptables des dernières années faisant apparaître un montant supérieur à la subvention. Les frais occasionnés par les concerts et les manifestations du SIVOC sont en augmentation. Monsieur Baratte appuie la nécessité, même pour des sommes peu importantes, de clarifier et de cadrer les relations entre l'association et le SIVOC. Madame Lajous s'interroge sur la nécessité de revoir les comptes du spectacle *Dogora* qui ont été présentés lors du dernier conseil syndical. Madame Peiler propose de mettre au vote la demande de subvention de 3000€.

La demande de subvention des *Amis de l'Atelier musical* de 3 000 € est adoptée à la majorité.

5 - Compte de gestion 2018

La présidente présente aux élus le compte de gestion provisoire, qui leur a été transmis préalablement. Avec un total de recettes s'élevant à 581 062,12 € et un total de dépenses s'élevant à 579 270,06 €, celui-ci fait apparaître un excédent global de 1 792,06 €.

Ce résultat porte l'excédent global à 156 559,32 €, dont 150 850,23 € pour le fonctionnement et 5 709,09 € pour l'investissement.

Le compte de gestion ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

6 - Présentation du compte administratif 2018

La présidente s'étant retirée, Madame Lajous présente le compte administratif, transmis préalablement aux élus. Elle relève que les résultats des sections de fonctionnement comme d'investissement sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le compte administratif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

La présidente remercie les élus pour leur confiance et le personnel administratif pour le suivi budgétaire du syndicat.

7 - Affectation des résultats des budgets 2018

Le compte administratif 2018 ayant été approuvé, la présidente propose de reporter le résultat global d'investissement 2018 à la section d'investissement de 2019, soit 5 709 € et le résultat global de fonctionnement 2018 à la section de fonctionnement 2019, soit 150 850 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture 2018 au budget 2019.

La présidente rappelle qu'il a été proposé en DOB le maintien à l'identique des contributions communales et des participations des familles et la nécessité de conserver la réserve de trésorerie et d'augmenter le temps d'emploi administratif (catégorie C).

8- Création d'un poste d'adjoint administratif

La présidente propose, pour renforcer le poste comptable et administratif du syndicat intercommunal et permettre d'assurer la continuité du suivi budgétaire en binôme, de créer un poste d'adjoint administratif de 10 heures hebdomadaires pour un coût annuel de 10 160 €, indemnités incluses.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif de 10 heures.

9 - création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe de 35 heures

La présidente propose, pour renforcer le poste d'accueil et de suivi de la scolarité des élèves de l'Atelier musical de l'Oise, d'augmenter le volume horaire de ce poste de 5 heures hebdomadaires, soit de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 35 heures hebdomadaires contre 30 heures en 2018.

Coût annuel du poste pour 30 heures hebdomadaires : 30 576 €, coût annuel du poste pour 35 heures hebdomadaires : 35 672 €, coût supplémentaire annuel en 2019 : 5 096 €.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 35 heures.

10 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe de 30 heures

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe de 30 heures.

11 - tableau de répartition des contributions communales au budget 2019

La présidente rappelle qu'il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire le maintien des participations communales pour l'année 2019 pour un montant total de 372 800 €. Elle présente un tableau de répartition de ce montant, établi sur les bases fiscales de l'année N-1 (2018).

Elle rappelle aux élus que chaque commune doit se prononcer sur le mode de versement de sa contribution (fiscalisation totale ou partielle, ou contribution budgétaire faisant l'objet d'un titre) et rappelle le calendrier à respecter pour pouvoir bénéficier des avances de fiscalité directe locale (FDL) dès le mois de mai 2019.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité, un produit total attendu des participations communales de 372 800 € pour l'année 2019.

12. Budget 2019

La présidente présente le budget préparé à l'issue du débat d'orientation budgétaire et transmis préalablement aux élus.

La présidente rappelle la nécessité de conserver la réserve de trésorerie.

Comme convenu, le budget 2019 prend en compte les recettes assurées du SIVOC, ainsi qu'une subvention du département identique à celle de 2018, soit 710 000 € en fonctionnement et 22 600 € en investissement, pour un budget total de 732 600 €.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 710 000 €

chapitre 11/charges à caractère général : 149 270 €

dont :

61558/ Entretien et réparation autres biens mobiliers : 82 700 € (dont réserve 80 000 €)

6184/ Versement à des organismes de formation : 7 100 € (report des formations)

6156/ Maintenance : 4 900 € (nouveau logiciel de scolarité, JVS, copieur)

chapitre 12/charges de personnel : 534 000 €

Ce montant prend en compte les primes, les augmentations indiciaires, les changements d'échelons, la diffusion, les indemnités pour un service civique, l'augmentation des temps d'emplois administratifs (catégorie C) et de dépenses diverses (remplacements, rachats de points retraite).

chapitre 65/autres charges de gestion courante : 9 130 €

dont :

651/ Redevances pour concessions, droits et valeurs similaires : 5 130 € (droits pour un projet de création pour chœurs et percussions)

65748/ Subventions : 4 000 € (3 000 € association "Amis de l'Atelier musical" et 1 000 € provisionnés pour l'association "Musique en campagne")

chapitre 67/charges exceptionnelles : 1 500 €

chapitre 23/virement à la section d'investissement : 5 500 €

chapitre 42/dotation aux amortissements : 10 600 €

Dépenses d'investissement : 22 600 €

chapitre 20/immobilisations incorporelles (licence logiciel) : 3 000 €

chapitre 21/immobilisations corporelles courantes : 19 600 €

(matériel informatique, mobilier, instruments de musique)

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le budget 2019 équilibré en dépenses et recettes pour un montant total de 732 600 €, dont 710 000 € en fonctionnement et 22 600 € en investissement.

13 - Sollicitation d'un service civique de 10 mois de 24 heures hebdomadaires

Voir point suivant

14 - Autorisation de mise en place d'une intermédiation avec la Fédération régionale des MJC

Après avoir rappelé le principe et les conditions d'un contrat de service civique et l'intérêt de faire appel à une structure habilitée pour les aspects administratifs et organisationnels, la présidente sollicite l'autorisation de signer la convention de mise à disposition et les éventuels documents afférents permettant l'accueil d'un jeune en service civique au sein du syndicat intercommunal, pour une durée maximum de 10 mois, à raison d'un maximum de 24 heures hebdomadaires.

Il pourrait lui être confié une mission d'intérêt général comme une mission d'accompagnement des publics dans la mise en place des événements et productions de l'Atelier musical de l'Oise pendant 10 mois en 2019 et/ou 2020.

Le coût pour la collectivité serait de 1 075,80 € pour 10 mois (prestation de service de 107,58 €/mois) auquel il faut ajouter les frais de déplacements et de formation. Le volontaire perçoit en outre une indemnité de 472,97 €/mois qui lui est versée par l'Agence nationale des services civiques.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité la présidente à signer la convention et les éventuels documents afférents permettant l'accueil d'un volontaire en service civique.

Afin de faciliter la sollicitation d'un service civique, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la présidente du syndicat à signer le document permettant de mettre en place une intermédiation avec la Fédération régionale des jeunes et de la culture (pas de coût supplémentaire).

Le conseil autorise à l'unanimité la présidente du syndicat à signer les documents de la Fédération régionale des MJC afin d'accueillir un volontaire en service civique.

15 -Modification de l'adresse administrative du siège du syndicat intercommunal

Le siège du syndicat intercommunal est encore enregistré à la mairie de Choisy-au-Bac (2 rue de l'Aigle) ce qui pose des problèmes de courrier. Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer le siège du syndicat intercommunal au : 1-3 rue de l'Aigle à Choisy-au-Bac (60750).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer l'adresse du siège du syndicat intercommunal au : 1-3 rue de l'Aigle à Choisy-au-Bac (60750).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.